



# SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE

## BULLETIN MUNICIPAL FÉVRIER 2020 - N°343

### LE MOT DU MAIRE

#### COMPTE RENDU DE MANDAT... ET DROIT DE REPONSE

Vous le savez déjà, je ne serai pas candidat aux prochaines élections municipales de mars 2020.

En effet pour moi le moment est venu de passer le relai à d'autres femmes et d'autres hommes porteurs d'un nouveau message, d'un nouveau projet et de nouveaux espoirs.

Après cinq mandats consécutifs et trente et une années de fonction de Maire de ma Commune, la sagesse et l'expérience m'imposent simplement ce choix. Je l'assume pleinement sans regret, avec humilité. Je ne serai demain à nouveau que l'un d'entre vous.

Tout d'abord je voudrais vous remercier de l'honneur et de la confiance que vous m'avez si longtemps accordés. De cela seulement je suis fier, car j'ai toujours voulu en être digne sans aucune ambition politique ou partisane.

Aussi, lors de notre dernier Conseil, j'ai associé à ces remerciements mon Conseil Municipal toutes sensibilités confondues, le personnel communal pour son travail, sa compétence, son dévouement et tout autant pour sa loyauté.

Ceci étant dit, j'ai dressé un bref bilan de notre mandat, rappelant qu'ensemble nous avons intégralement réalisé notre programme de 2014- (à l'exception évidemment des compétences qui depuis ont été transférées à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte), ce que tous nous avons validé.-

J'ai rappelé notamment que conformément à nos promesses unanimes, nous avons conduit cela sans augmentation de notre fiscalité communale ni des tarifs de nos services publics. Par ailleurs nous n'avons contracté aucun emprunt.

Enfin pour être bref, mais si possible exhaustif, j'ai noté que ce travail s'était appuyé sur une démarche plus ancienne et permanente de préservation de notre environnement exceptionnel, naturel, agricole et patrimonial. Ces décisions ont protégé pour l'avenir les magnifiques berges de notre rivière l'Issole et d'autres sites remarquables.

A titre d'exemples, j'ai rappelé que nous avons patiemment dans le temps, acquis environ 80 hectares de prairies et de collines classées en espaces inconstructibles à protéger. Ces lieux ont matérialisé la véritable « Couronne verte de notre village ».

A cette liste j'ajouterais le classement dans notre Plan Local d'Urbanisme compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Provence Verte, 30 hectares de terres agricoles destinées à garantir durablement nos perspectives économiques paysagères et alimentaires de proximité pour les années qui viennent.

La ressource en eau potable, la création d'un nouveau forage et la remise en service d'un bassin d'équilibre de 500 m<sup>3</sup> ont été menées à bien et sont en voie d'achèvement. Notre station d'épuration d'une capacité suffisante compatible avec notre projet d'urbanisme maîtrisé a été régulièrement mise aux normes.

Enfin, dans le domaine budgétaire sensible marqué par une baisse des financements publics, un long travail a été accompli depuis 2013 afin de nous adapter aux nouvelles réalités économiques et sociales.

Le ratio annuel de notre dette est passé durant ce temps de 7,7 % en 2013 à 3,5 en 2019 et votre participation budgétaire personnelle annuelle est d'environ de 34 € par habitant.

Par ailleurs chaque année la Commune prélève sur ses fonds propres environ 170 000 € pour la réalisation des travaux structurants de voirie, d'adduction d'eau, d'éclairage public et réseau incendie, vidéoprotection, ceux-ci étant le plus souvent confiés à des syndicats intercommunaux.

Mais évidemment nos successeurs chemineront selon leurs choix, leurs moyens et votre volonté. Pour conclure sur ce sujet, j'avais indiqué ne pas avoir l'intention de m'impliquer au jour le jour dans l'actuelle campagne des municipales, c'est-à-dire ni sur les listes ni sur les programmes. Ce qui n'est plus tout à fait le cas dans la mesure où j'y suis contraint.



Mairie de Sainte-Anastasie-Sur-Issole  
33 Rue Notre Dame 83136 Sainte-Anastasie-sur-Issole  
Email: [s.anastasio@orange.fr](mailto:s.anastasio@orange.fr)  
Site : [www.sainte-anastasio-sur-issole.fr](http://www.sainte-anastasio-sur-issole.fr)

## LE MOT DU MAIRE suite

### **Mais aujourd'hui comment ne pas répondre à de telles pitoyables insinuations.....**

..... dans l'édition du 19 février 2020 de Var Matin M. Marcel LEPAGE, mon ex 1<sup>er</sup> adjoint aujourd'hui Conseiller Municipal, a annoncé sa candidature aux fonctions de Maire.

Il s'y présente sous un profil personnel quelque peu survitaminé mais cela n'est pas très grave. Il annonce également dans la foulée, avoir exercé dans sa précédente fonction d'Adjoint celle de la préparation budgétaire, ce qui est exact. Puis il ajoute : « *la première chose que nous ferons si nous sommes élus, c'est un audit financier, car j'aimerais savoir exactement où on en est* ».

Cela est certes très bien, bien que fâcheux qu'il ait perdu la mémoire, ou toute mesure.

Aussi à cette excellente question qui nous est posée je peux répondre :

- que notre comptabilité publique est transparente et rigoureuse,
- que les procédures ont été scrupuleusement respectées,
- qu'elles ont été validées par le Service du Trésor Public
- et qu'enfin elles sont accessibles à tous.

Donc, que M. LEPAGE ne sache pas exactement où il en est, est certes préoccupant, d'autant plus que j'ai noté comme mon entourage, qu'il n'a jamais émis, ni en public ni en privé le moindre doute ni la moindre observation sur cette gestion qu'il a largement et quotidiennement partagée et approuvée. Que dire de cela, sinon y déceler une grande incompétence et une personnalité confuse et souvent manipulée dont j'ai noté depuis longtemps la propension à l'indécision permanente. Néanmoins, il est un excellent bureaucrate.

Evidemment, je ne saurais répondre à ses questions dont seul lui-même devrait le faire en précisant ses inquiétudes, à moins qu'il préfère attendre pour cela la nuit du 14 au 15 mars.

Enfin, pour en finir avec cette incroyable interview et ses insinuations fumeuses porteuses de rumeurs malsaines, j'ai décidé de répondre sans attendre et d'en informer chacun de vous.

Je me contenterai d'en sourire « gentiment » en vous citant la dernière déclaration de Marcel LEPAGE qui ne manque pas de saveur :

**Var Matin** : « *M. LEPAGE quelle est l'ambiance de la campagne ?* »

**M. LEPAGE** : « *elle est bonne, il n'y a pas d'accrochage.* »

**Var Matin** : « *Pour un village comme Sainte-Anastasia, il y a quand même trois listes...* »

**M. LEPAGE** : « *Oui, il y en a deux de trop.* »

**J'attends donc la suite avec impatience !...**

Bien cordialement.

**Jean Pierre MORIN**

Maire de la Commune de SAINTE ANASTASIE

Premier Vice Président de l'Agglomération de la Provence Verte

Président de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes

Ancien président de la Communauté de Commune du Val d'Issole





## Les délibérations du Conseil Municipal du 18 février 2020

### Délibération n°01/2020 : Budget Communal - Compte de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Délibération n°02/2020 : Budget Communal - Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif de la commune 2019 se résume ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

|  |                |
|--|----------------|
| -Dépenses réelles                              | 1 807 495.49 € |
| -Recettes réelles                              | 2 020 877.96 € |
| Excédent reporté 2018                          | 227 649.48 €   |
| Part affectée à l'investissement exercice 2019 | 55 000.00 €    |
| Résultat de clôture 2019                       | 441 031.95 €   |

#### INVESTISSEMENT

|   |              |
|---|--------------|
| -Dépenses                               | 344 461.52 € |
| -Recettes                               | 170 156.87 € |
| Excédent 2018                           | 490 096.85 € |
| Résultat de clôture 2019                | 315 792.20 € |
| Résultat de clôture 2019 net : Excédent | 756 824.15 € |

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M. Alexandre ISTRIA, prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par le Maire.

### Délibération n°03/2020 : Budget Communal - Compte Administratif 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif de la commune 2019 se résume ainsi :

#### FONCTIONNEMENT

|   |  |                |
|---|--|----------------|
| - | Dépenses réelles                               | 1 807 495.49 € |
| - | Recettes réelles                               | 2 020 877.96 € |
|   | Excédent reporté 2018                          | 227 649.48 €   |
|   | Part affectée à l'investissement exercice 2019 | 55 000.00 €    |
|   | Résultat de clôture 2019                       | 441 031.95 €   |

#### INVESTISSEMENT

|   |   |              |
|---|---|--------------|
| - | Dépenses                                | 344 461.52 € |
| - | Recettes                                | 170 156.87 € |
|   | Excédent 2018                           | 490 096.85 € |
|   | Résultat de clôture 2019                | 315 792.20 € |
|   | Résultat de clôture 2019 net : Excédent | 756 824.15 € |

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M. Alexandre ISTRIA, prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par le Maire.

### **Délibération n°04/2020 : Budget Eau et Assainissement - Compte Administratif 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2019 se résume ainsi :

| EXPLOITATION                |              | INVESTISSEMENT              |              |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------|--------------|
| -Dépenses                   | 146 405.55 € | -Dépenses                   | 282 927.82 € |
| - Recettes                  | 70 734.92 €  | -Recettes                   | 92 235.98 €  |
| Excédent 2018 :             | 100 657.91 € | Excédent 2018 :             | 549 583.59 € |
| Résultat de clôture 2019 de | 24 987.28 €  | Résultat de clôture 2019 de | 358 891.75 € |

Résultat net : un excédent de 383 879.03 €

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, M Alexandre ISTRIA prend la Présidence et fait procéder au vote. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 présenté par le Maire.

### **Délibération n°05/2020 : Convention de gestion avec la C.A.P.V. pour la délégation des compétences «eau potable» et «assainissement collectif» à compter du 01/01/2020**

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'Agglomérations le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, L.5211-18, précisant la notion de substitution de l'Agglomération aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes pris antérieurement à un transfert de compétence, et L.52146-5 fixant les compétences des Communautés d'Agglomération ;

VU la délibération n°2019-49 du Conseil Municipal du 19/12/2019 ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n°2019-49 du 19/12/2019
- d'approuver les modalités de la convention de délégation permettant à la Communauté d'agglomération de déléguer à la Commune l'exercice des compétences «eau potable» et «assainissement collectif», à compter du 1er janvier 2020 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

### **Délibération n°06/2020 : Convention de gestion avec la C.A.P.V. pour la délégation des compétences «eau potable» et «assainissement collectif» à compter du 01/01/2020**

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 66 confiant aux Communautés d'agglomération le soin d'assurer les compétences « eau » et « assainissement » à titre obligatoire, à compter du 1er janvier 2020 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2227 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, L.5211-18, précisant la notion de substitution de l'Agglomération aux communes dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes pris antérieurement à un transfert de compétence, et L.5216-5 fixant les compétences des Communautés d'agglomération ;

VU la délibération n°2019-49 du Conseil Municipal du 19/12/2019 ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n°2019-49 du 19/12/2019
- d'approuver les modalités de la convention de délégation permettant à la Communauté d'agglomération de déléguer à la Commune l'exercice des compétences « eau potable » et « assainissement collectif », à compter du 1er janvier 2020 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

### Deliberation n°10/2020 : Subvention a l'association Harmonie du Val d'Issole

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'accorder une subvention à l'association «Harmonie du Val d'Issole » d'un montant de 750 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus pour l'année 2019 (2nd semestre).

La somme correspondante est inscrite au Budget Communal 2020 article 6574.

### Délibération n°11/2020 : Convention d'autorisation d'accès et d'occupation du domaine public non routier de la commune avec la société Var Très Haut Débit

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec Var Très Haut Débit (VTHD, délégataire). Dans le cadre du développement de la fibre optique VTHD s'est vue confier la conception, la réalisation et l'exploitation technique d'un réseau de communication électronique à très haut débit sur le territoire du département du Var.

L'exécution par le délégataire VTHD de ce contrat nécessite l'occupation du Domaine Public non routier de la Commune pour la durée de la D.S.P. (soit 25 ans, emplacement pour la pose d'armoires).

VTHD dénommé le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public non routier de la Commune. Cette autorisation donne droit au bénéficiaire, d'exécuter tous les travaux nécessaires sur le terrain concerné par la servitude pour la construction, l'exploitation, la surveillance, l'entretien, la réparation et l'enlèvement de tout ou partie des éléments du réseau. La Commune ne dispose d'aucun droit de propriété sur le réseau ainsi réalisé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la Convention avec la Société Var Très Haut Débit (V.T.H.D.) sise 66, Avenue de l'Amiral Daveluy 83000 Toulon, en sa qualité de délégataire.



## VIDE-GRENIER Ste-ANASTASIE



Lundi 13 avril

Parking des Ferrages de 6h à 17h

Inscriptions au 06.13.57.62.18

### ASSOCIATIONS

Pour vous tracer le compte rendu de ce mandat et plus précisément de cette dernière année, je me cantonnerais à évoquer les travaux de la commission extra municipale des associations. C'est en effet autour de cet organisme que s'est traduite la politique de la commune dans ces domaines toujours en étroite concertation avec chaque président.

Comme les années précédentes, c'est essentiellement sur la place des jeunes dans notre mouvement associatif qui a été privilégiée. C'est encore là que le soutien financier de la commune a été l'objet de nos débats. Le tout cadré par une grille d'attribution validée par l'ensemble des associations.

Je rappelle que ces financements ne sont jamais attribués de façon déraisonnable et qu'ils sont toujours finalisés par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, au delà de ces aides financières directes, le Maire peut accorder et accorde des aides matérielles lorsque cela correspond à un besoin réel aux bénéficiaires de la collectivité.

Ces aides bénéficient bien entendu aux associations respectant le mieux leur engagement de bénévolat (achats de petits matériels, boissons, etc...).

Enfin, conformément à nos engagements, un « local archives » a été réalisé et mis à la disposition des associations qui souhaiteraient en bénéficier.

Quant au calendrier d'utilisation des installations communales, il a été comme toujours l'objet de débats souvent animés mais sympathiques.



J-C DUCHEMIN,  
Adjoint délégué  
aux associations

### TRAVAUX

Le bilan de ma délégation n'est pas très facile à traduire dans ce simple compte rendu, c'est surtout un travail au quotidien soumis au rythme des pannes par nature imprévisibles concernant nos réseaux (électricité, téléphone, eau, voirie).

Ce travail j'ai pu le réaliser grâce à une étroite collaboration avec l'équipe technique de la commune, je les en remercie. Quant aux écoles, ensemble nous avons toujours eu la volonté de satisfaire leurs besoins techniques les plus urgents.



Alexandre ISTRIA,  
Adjoint délégué  
aux travaux

### C'est l'été avant l'heure avec l'ODEL !

Les inscriptions pour les colos d'été de l'Odel sont ouvertes.

Vous trouverez ci-dessous le lien d'accès à la version numérique de notre brochure été 2020.

<http://www.odelvar.fr/pdf/brochure-colo-ete-2020.pdf>

Service communication ODEL

04 94 92 40 44

[www.odel.fr](http://www.odel.fr)

[www.facebook.com/odelvar](https://www.facebook.com/odelvar)



**Eliette BERTHET,**  
1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée à la  
scolarité, aux affaires  
sociales

### ECOLES

Hormis Le fonctionnement purement scolaire de compétence nationale, nous avons eu au cours de cette année comme des précédentes poursuivi une politique de soutien prioritaire tant de l'École que des activités périscolaires. Notre école publique a été l'objet de toutes nos attentions afin de satisfaire ses besoins tant techniques que financiers.

Par ailleurs, après la disparition des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), la garderie a été maintenue en lui adjoignant une activité confiée à l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) le mercredi. Ceci à la demande de représentants de l'APESA (Association de parents d'Elèves de Sainte Anastasie) et d'autres parents d'élèves qui avaient exprimé leurs souhaits en chiffrant leurs besoins.

Quant au restaurant scolaire, de compétence communale, il accueille environ 120 enfants chaque jour. Les menus sont comme les années précédentes choisis dans le cadre d'un marché public et placés sous la surveillance d'un conseil adéquat. Aucune observation récurrente n'a jamais été relevée et quelques points particuliers ont été pris en compte régulièrement. La qualité et la composition des repas n'ont jamais été remises en cause sauf exceptionnellement par des parents, à titre personnel. Ce sujet est souvent abordé au Conseil d'école, principalement à l'École maternelle. Enfin le prix du repas a été fixé et maintenu à 3,00 €. Par ailleurs, la commune a toujours proposé que des parents soient autorisés à partager occasionnellement un repas avec les enfants sous réserve de s'acquitter du prix du repas et d'y venir seul. Ce droit souvent rappelé n'a jamais été utilisé.

## SPECTACLE DU 1er FEVRIER

« Reparle-moi d'amour, une drôle de balade au cœur des états amoureux... »



Dès le début de ce spectacle burlesque, sous forme de one woman show avec Gisèle Martinez, alias Eponyme, l'accent est donné.

Avec une tonalité clownesque, des mots empruntés aux auteurs de la littérature ou de la chanson, entraînant le public dans ses émotions et le faisant participer d'un clin d'œil sollicitant la réplique, l'artiste a fait rire une salle comble !

Pour terminer cette joyeuse soirée, les présents ont partagé, suivant la coutume, le verre de l'amitié.



## Concert du 08/02/2020

Nous avons eu le plaisir d'inviter le 8 février 2020 Les « Arcs-en-Solistes ». Ce groupe composé de Sylvia ROUZEAU (chanteuse lyrique), Nathalie FELIX (flûtiste) et Eric PACHET (pianiste) ont accueilli pour cette soirée deux interprètes, invités de choix, Irène de VITTORIO (chanteuse lyrique) et Yves CHIAVASSA (chanteur et musicien).

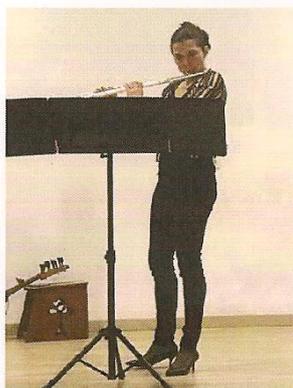
Du baroque au romantisme en passant par l'opéra, ce trio nous a proposé un voyage musical au gré de chants alternés d'intermèdes musicaux, flûte et piano.

Quant aux invités d'honneur, ils nous ont enchantés par leur talent teinté de culture provençale.

Le concert s'est achevé autour d'un traditionnel verre de l'amitié.



**Eliette BERTHET,**  
1<sup>ère</sup> Adjointe



## Associations



### ASSOCIATION ARTS'TASIE

L'assemblée générale d'Arts'Tasie s'est déroulée le 7 Février 2020 en présence de M. Morin, Maire et de Mme Eliette Berthet (1<sup>ère</sup> adjointe). De nombreux adhérents étaient présents.

La présidente a tenu à remercier M. Jean-Pierre MORIN, Maire, pour son soutien envers l'Association.

De plus, après lecture du rapport par la présidente sur l'année 2019 et les projets pour 2020, l'assemblée a tenu à remercier chaleureusement, pour son investissement, Mme Marie Paule PETIT (trésorière) démissionnaire.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres, élus à l'unanimité :

Mme Sylvie Pelloncle, au poste de trésorière et M. Jean-Marie Franciosa, au poste de l'évènementiel.

Les ateliers adultes et enfants sont toujours actifs.

Rappel de M. le Maire sur l'historique de la salle coopérative devenue le centre d'Art de Ste-Anastasia (CASA).

De nombreuses activités sont prévues au programme, telles que : visite de l'exposition Picasso à Toulon jusqu'au 23.02.20, exposition à la maison de retraite « les Capucines » à Cuers (EPHAD) le mardi 12 Mai, les Carrières de lumière aux Beaux avec Gaudi et Dali et le Colorado provençal à Roussillon (dates à définir).

Exposition permanente à la boulangerie de Sainte-Anastasia (petits formats). En prévision, exposition à la boulangerie de Rocbaron. Foire aux croûtes ainsi que l'exposition annuelle (date et lieu à définir)

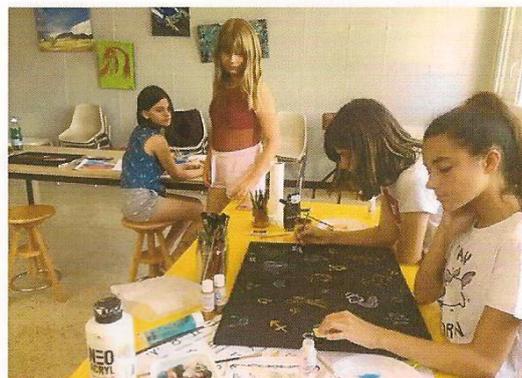
La foire aux croûtes est prévue, cette année, le lundi 1<sup>er</sup> Juin de Pentecôte à l'arboretum, en même temps que le vide-greniers.

Vous pourrez consulter la page Facebook créée pour notre association.

M. Franciosa nous informe d'une soirée organisée samedi 6.06.20 - 20 H - Salle des fêtes à Néoules pour soutenir l'association « Nous toutes 83 » (concert, repas, soirée dansante).

L'assemblée s'est clôturée par le pot de l'amitié.

Chantal Souchet, Présidente



# Associations



LA SAINT-JUST

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION "LA SAINT JUST" SAINTE-ANASTASIE

Le Vendredi 24 janvier, à 18 h 30, l'Association "LA SAINT JUST" avait réuni, à la Salle Polyvalente de Sainte-Anastasia, ses membres, adhérents et ami(e)s pour faire le point sur une année 2019 riche en activités. Après avoir présenté ses vœux, la Présidente, Nicole DACBERT, a remercié l'assistance de leur présence et l'intérêt porté aux manifestations, projets et développement de l'Association. Les fans du folklore Breton ont pu apprécier de se retrouver dans une soirée très festive animée par l'Amicale des Enfants de Bretagne de Toulon et le groupe Tradijadis (les Goëlands) ; deux spectacles de contes offerts par l'Association aux petits des classes maternelles et CP et aux classes élémentaires des Ecoles de Sainte-Anastasia : l'un intitulé le "Chat Botté" et l'autre "les 6 bouteilles à la mer" proposés par la Troupe "Paroles aux vent" (Association de La Garde). Les fêtes de la Saint-Jean et de la Saint-Just en partenariat avec la municipalité. Quelques projets 2020 ont été exposés : la Pastorale qui a eu lieu en janvier et notre rencontre "Café/Théâtre" le samedi 4 avril prochain. A cette occasion le Conseil d'Administration a procédé au renouvellement de ses membres. Le bureau a été reconduit dans ses fonctions : Nicole DACBERT (Présidente), Christian TALLEU (Vice-Président), Michèle SAUVAGE (Secrétaire), Réjane SIMONNEAU (Secrétaire-Adjointe), Fanfan CUADRA (Trésorier), Jean-Claude BOURCIER (Trésorier Adjoint). Monsieur le Maire et deux élus nous ont fait le plaisir d'assister à ce moment de dialogue et d'échanges.

L'Association "La Saint-Just"

Contact : lasaintjust.steanastasia@orange.fr.



## "LES ONIX DE STE ANASTASIE"

Les entraînements continuent pour les majorettes de Ste Anastasia.

Le 21 mars prochain, les filles nous présenteront leur nouvelle danse à l'événement du Carnaval de l'APESA...

Remerciement spécial pour l'association "La Provenço dou Tems Passa".

Grâce à leur don, l'équipe "les Onix" a pu investir dans l'achat de nouveaux pompons. Un grand Merci !

Le bureau



## « SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ »

Mairie – 83136 Sainte Anastasia sur Issole Président : Jean Marie ROY - 06 77 65 47 53

Les dates des prochaines réunions de travail : - 3 mars - 17 mars

Pour la généalogie : - 11 mars

# Associations



## Salle comble pour le loto de l'A.P.E.S.A. !

Vous êtes venus nombreux dimanche 9 février pour notre loto annuel et nous espérons que vous avez passé un bon moment avec nous.

C'était un réel plaisir pour nous et cela nous encourage à perpétuer l'évènement.

**Merci aux éternels aidants** pour l'installation et la buvette.

**Et merci à tous les participants** d'avoir généreusement rangé leurs chaises et tables !



## LE GRAND CHOEUR DU VAR

Quelques nouvelles de l'activité du Grand Choeur du Var dirigé par le Chef de Choeur, Boris SKHAKOUMIDOV.

Notre prochaine grande répétition aura lieu le **Lundi 2 mars, à la Salle Polyvalente de Sainte-Anastase** en vue de la préparation du Grand Concert à la Cathédrale de la Seds de Toulon le 21 juin :

- de 17 à 18 h - Perfectionnement des voix d'alto avec Natalia BRAJKINA.
- de 19 à 20 h – Répétition avec l'ensemble des choristes du Grand Choeur.

Vous pourrez, si vous le souhaitez venir découvrir et écouter, le 2 mars, pendant la répétition à partir de 19 h, notre ensemble vocal composé de : 45 sopranes, 42 altos et 30 voix d'hommes (ténors et basses). Quelques chaises seront mises à disposition au fond de la salle.

Après une rencontre avec la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Toulon et l'intérêt porté par celle-ci pour le répertoire "sacré et classique" proposé par Boris SKHAKOUMIDOV le Grand Choeur du Var fera partie intégrante du programme de la Fête de la Musique et bénéficiera dans ce cadre d'une enveloppe budgétaire de 4.000 €.

Nous poursuivrons nos engagements pour le plaisir de chanter dans un climat d'amitié et de détente ; de la sérénité dans la joie et aussi la possibilité de se révéler à soi-même. Chanter quelle belle aventure !

Nicole DACBERT Présidente de l'Association du Grand Chœur du Var

**Contacts :** 04 94 69 33 62 - 06 89 14 32 25 – [communication.grandchoeurduvar@orange.fr](mailto:communication.grandchoeurduvar@orange.fr) - [dacbert.nicole@orange.fr](mailto:dacbert.nicole@orange.fr)



## CLUB DES CIGALES



En ce mois de février les ateliers « Provençal » et « Jeux de Mots » nous proposent :

\* un **dicton** « *Se febríe noun febrejo, mars marsejo* « Quand février n'est pas rigoureux, mars l'est » !!!

\* **et une recette** : « *Crêpes au sarrasin, au sucre ou crêpes suzette, Chandeleur chaque année est une fête ..... Soyons tous gourmands régalons nous de bonnes crêpes et de cidre doux.....* »

L'atelier de « **PEINTURE** », situé rue A. Daudet vous propose dans une ambiance amicale différentes techniques : dessin, peinture (huile ou acrylique, figuratif ou abstrait) pouring, fusain, ... Venez nous y rejoindre le lundi après-midi de 14h à 17h.

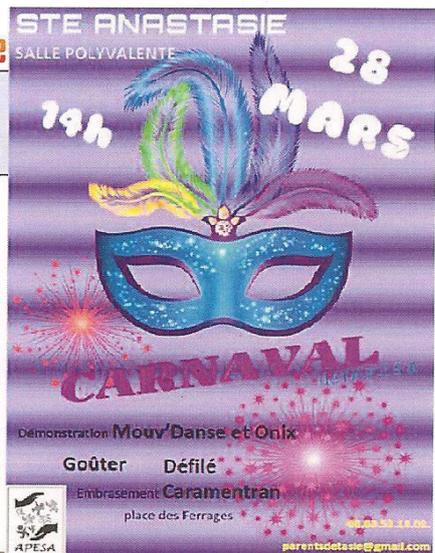
Rose Marie CHRIST, Présidente



## AGENDA Sainte-Anastasie-Sur-Issole

- **Dimanche 15 Mars 2020 :**  
Élections municipales et communautaires  
Salle polyvalente
- **Dimanche 22 Mars 2020 :**  
Élections municipales et communautaires  
Salle polyvalente
- **Vendredi 27 Mars 2020 :**  
Vernissage  
18h Centre d'Art Contemporain
- **Samedi 25 Avril 2020 :**  
Fête du printemps « APESA »  
16h30 Pré de la Font

□ **Samedi 28 Mars 2020 :**  
Carnaval « APESA »  
15h Salle polyvalente



## Le Coin des Poètes

La légèreté supportable de la poésie

J'aime m'évader dans de belles phrases.  
Un voyage facile, sans doute subtil.  
Mon énergie se recharge instantanément  
et ma façon fraîche de regarder les choses  
redessine ainsi ma journée.

Un zeste de légèreté me touche en  
expérimentant le meilleur endroit des mots,  
choisissant leurs couleurs personnelles.  
Ode méditative à la langue

Mon lieu d'écriture est devenu  
une litière douce ensoleillée  
dans lequel mes mots animés se nichent.

Christine Cool 2020

Affolement  
 Dans le sentier, d'un pas égal  
 Rythmé par le chant des zigzags  
 Je cheminais quand dans les airs  
 Deux pères, mère et fils, s'élevèrent.  
 La maman pie fila tout droit  
 Mais le petit ne suivait pas.  
 Il se jeta sur une branche...  
 Quel détarroi cela d'étécher !  
 De sa voix aigre de crécelle  
 Anxieuse la mère appelle.  
 Elle fait part à son mari  
 De la perte du cher petit.  
 Le mâle vint à sa recherche,  
 La mère près du nid se penche  
 Et appelle sans se lasser  
 Longtemps, longtemps... Enfin Bébé  
 Est retrouvé par papa Pie !  
 Et comme eux trois, j'en fus ravie.  
 Jeannette Carrière

## Le Carnet de Sainte-Anastasie-Sur-Issole



Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de :

**Arthur PATTIN né le 02/01/2020,**  
**Charlotte DETHON née le 17/01/2020**

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de :

**Renzo GIANNINI, survenu le 9 janvier 2020.**

Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.





**ESTHETIQUE**

Uniquement sur RDV avec Corinne  
au 06.26.72.11.56

176 Chemin Bertrand Marin 83136 Ste Anastasie

INFORMATION :

**Collecte des encombrants**

Désormais les inscriptions pour la collecte des encombrants se font auprès de la Ressourcerie La Courtoise à ce numéro :

**04 94 80 47 45**

Service gratuit de collecte des déchets volumineux, réservé aux particuliers et sur inscription uniquement.



**Découverte de la collection Printemps-été 2020**

**DIVA GAIA**  
La mode by Gé

Prêt-à-porter Chaussures bijoux fantaisie Maroquinerie Accessoires mode

Géraldine Riquet  
6, rue Notre-Dame À Sainte-Anastasie  
06 30 92 30 43 geraldineriquet06@gmail.com

 Diva Gaia  divagaiabyge

Pour tout article sur le bulletin, merci de bien vouloir envoyer vos demandes à : [s.anastasie@orange.fr](mailto:s.anastasie@orange.fr)

## Infos Pratiques

MAIRIE DE SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE Rue Notre Dame Tél: 04.94.69.64.40 Email: [s.anastasie@orange.fr](mailto:s.anastasie@orange.fr)

Horaires d'ouverture au public : De 8h à 12h Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi / De 13h30 à 16h30 Mercredi

- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
  - Service Cantine-Garderie : 04.94.69.64.40
  - Service Urbanisme : 04.94.69.64.45
  - C.C.A.S. : 04.94.69.64.47, Mme BERTHET, 1ère Adjointe, reçoit tous les mardis, jeudis, vendredis de 9h à 11h30 et les mercredis sur RDV 04.94.69.64.48 Anne-Laure.
  - AGENCE POSTALE COMMUNALE : 04.94.72.27.40
- Horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12h / Samedi de 9h à 12h00
- POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82 Email : [pm@ste-anastasie.fr](mailto:pm@ste-anastasie.fr)

### □ COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Inscriptions auprès de La Ressourcerie La Courtoise : 04 94 80 47 45

### □ DÉCHETTERIE DU SIVED : 06.07.31.02.27 ZAC des Fontaites à Forcalqueiret

Horaires d'ouverture : Semaine : 9h-12h et 14h-17h / Samedi : 9h- 13h Fermeture : dimanche et jours fériés

### □ GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE :

Le 17 uniquement pour les Urgences. Le 04.98.05.22.70 pour tous les autres cas y compris les simples contacts ou demandes de renseignements.

### □ URGENCES : Pompiers : 18 Samu : 15

### □ FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE : "SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" À Rocbaron : 04.94.86.40.24

### □ PHARMACIE DE GARDE : 32 37

### □ ASSISTANTE SOCIALE : numéro d'appel pour prendre RDV avec l'assistante sociale : 04.83.95.42.30

### □ ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR : 04 94 92 27 08

### □ EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : Place de La Poste 83136 Forcalqueiret Mme CANO – 06 08 32 16 00

Ce bulletin est entièrement conçu et réalisé par les élus et le personnel communal de la Mairie de Sainte-Anastasie-Sur-Issole